

Le 14 décembre 2020 à 14h un Conseil de la Vie Sociale extraordinaire de TERRE-NEGRE s'est réuni à l'Espace Maurel au RDC du pavillon Pelleport.

Etaients présents :

Familles :

Mme LAFANECHERE (fille de Mme LAFANECHERE, Cheverus et présidente suppléante du CVS)

Mr AGUAS (fils de Mme AGUAS, Pelleport 3)

Mme BOULAY (fille de Mme MAIGRE, Pelleport 1)

Mme GALLEGO-KHALEF (fille de Mme GALLEGO, Cheverus)

Mme GASTON (fille de Mme HOUSET, Pelleport 2)

Mme HOSPITALITE (fille de Mme HOSPITALITE, Pelleport 3)

Mme LEGER (fille de Mme LEGER, Pelleport 2)

Mme MANCINI (fille de Mme MANCINI, Buhan)

Mr RACARY Alain (fils de Mme THERY, Pelleport 1)

Représentants des salariés :

Mme DOUCE Danielle

Mme LAGARDERE Valérie

Etaients également présents :

Mme COULAMY, Directrice adjointe

Mme DUPIN Bénédicte, Médecin coordonnateur

Mme MAURANGE Anne (représentante de l'Association Terre-Nègre)

Etaients excusés :

Mme ABOUBACAR-LORENZO, Responsable Qualité

Mr BOERY Christophe, Animateur coordonnateur

Mme JAGAILLE (fille de Mme JAGAILLE, Gautier)

Mr MAURIAC Louis (représentante de l'Association Terre-Nègre)

Mme PICAT Evelyne (fille de Mme GERVAIS, Gautier)

La séance est ouverte à 14h.

L'ordre du jour s'articule autour de 3 temps :

- 1. Point épidémiologique et présentation de la stratégie de lutte contre la COVID-19**
- 2. Protocole sanitaire ministériel concernant les Fêtes de fin d'année**
- 3. Campagne de vaccination contre la COVID-19 à venir**

1. Point épidémiologique

L'établissement subit la deuxième vague épidémique depuis début octobre, à l'instar d'environ 70% des EHPAD de la Gironde.

Lors de la première vague au printemps 2020, environ 4% résidents ont été testés COVID+ et nous avons déploré 5 décès. Sur cette deuxième vague, à date, environ 20% des résidents ont été testés positifs, et nous avons déploré 6 décès dont 5 à l'hôpital.

A ce jour, le taux de mortalité se situe donc à environ 7 % (nombre de décès dû à la COVID-19 / nombre de résidents infectés par le virus), alors que la moyenne nationale se situe autour de 20 à 30 %.

Cela est le résultat d'une politique de dépistages préventifs systématisés qui permettent d'identifier les résidents infectés par le virus SARS-Cov-2 qui sont asymptomatiques. Ils peuvent être ainsi isolés dans une unité de soins dédiée, et ce dans un double objectif :

- Les soigner de manière précoce avec un traitement médicamenteux visant à éviter ou à réduire les formes graves de la maladie ;
- Juguler aussi tôt que possible la contamination aux autres résidents.

Une unité COVID+ a ainsi été créée au pavillon Johnston vide depuis l'ouverture du pavillon Gautier (inauguré au 2^{ème} trimestre 2019).

L'existence d'une unité dédiée permet en outre de ne pas réorganiser les pavillons en créant une zone COVID et une zone non-COVID : les résidents non infectés n'ont donc pas à être déménagés, contrairement à ce qui arrive dans tous les EHPAD ne pouvant ouvrir d'unité COVID séparée.

Question du CVS : pourquoi les effets délétères des confinements de pavillons infectés ne sont-ils pas mesurés ? Les mesures sanitaires ne prennent-elles pas le pas sur les conséquences psychologiques ?

⇒ *Réponse de l'établissement : Comme évoqué à la précédente réunion extraordinaire du CVS du 12 octobre 2020, il est très compliqué d'objectiver les effets cognitifs et psychiques du confinement en distinguant, d'un côté, les conséquences de l'isolement social lié à la crise de la COVID-19 et, de l'autre, les conséquences des pathologies ou de l'évolution « normale » (c'est-à-dire hors confinement) de l'état de dépendance des résidents. Néanmoins, pour minimiser les conséquences du confinement tout en respectant les consignes sanitaires ministérielles, notre établissement a :*

- *Réouvert les visites dès que possible le 29 avril, alors que d'autres EHPAD touchés par la COVID-19 sont restés confinés jusqu'à la période estivale ;*
- *Amélioré les conditions d'accueil des visites afin de maximiser le nombre de visites possibles, passant de 84 à 294 créneaux par semaine (soit 3,5 fois plus que le dispositif précédent) ;*
- *Repris les animations en petits groupes pour les pavillons non confinés ;*

- Réouvert les salles à manger dès que possible afin de permettre aux résidents de retrouver la convivialité de repas partagés en petits groupes ;
- Suivi l'évolution du poids des résidents pour éviter ou corriger des états de dénutrition ;
- Autorisé les familles aidant à la prise des repas à venir au moment des déjeuners ;
- Demandé aux rééducateurs de mener les exercices de motricité dans le parc si possible ;
- Réouvert le salon de coiffure pour les pavillons non.

2. Protocole sanitaire ministériel concernant les Fêtes de fin d'année

Pour les périodes de Fêtes de fin d'année, les consignes gouvernementales du 11 décembre assouplissent les mesures relatives aux visites et aux sorties extérieures, y compris dans les établissements comprenant des cas COVID+ comme cela est le cas pour notre établissement.

Ces nouvelles modalités sont applicables jusqu'au 3 janvier.

➔ VISITES DES PROCHES JUSQU'AU 3 JANVIER

- Tous les pavillons, y compris ceux dans lesquels des résidents ont été diagnostiqués COVID+ (cf. les messages que nous envoyons quand un pavillon est touché), sont donc (ré)ouverts aux visites.
- Les visites demeurent organisées sur prise de rendez-vous au préalable et dans des espaces dédiés.

➔ SORTIES EN FAMILLE JUSQU'AU 3 JANVIER

- Les sorties pour raisons familiales (séjour ou repas en famille) sont de nouveau possibles pour les établissements comprenant des cas COVID+. Avant la sortie de votre proche :
 - Il faut informer le secrétariat médical au moins 48 heures à l'avance afin que les infirmiers préparent les traitements ;
 - Les familles sont fortement encouragées à réaliser un test RT-PCR ou antigénique ;
 - Il sera demandé de signer une déclaration sur l'honneur attestant de l'engagement à respecter les gestes barrières, même si le résultat du test est négatif.
- Si le/la résident.e est testé.e positif.ve à la COVID-19 avant sa sortie, il/elle devra garder sa chambre et sa sortie sera repoussée d'au moins 7 jours (plus si symptômes).
- A son retour dans l'établissement, il/elle sera testé.e et il/elle ne pourra pas participer aux activités collectives (repas et ateliers en groupe) pendant 7 jours.

Question du CVS : comment l'établissement va-t-il communiquer ces mesures aux résidents ?

⇒ *Réponse de l'établissement : un courrier sera distribué et lu individuellement par les animateurs, à l'instar de ce qui est fait aux moments où les pavillons sont confinés, puis déconfinés.*

3. Campagne de vaccination contre la COVID-19 à venir

La vaccination des EHPAD avec le vaccin Pfizer / BioNTech devrait commencer début janvier.

Le consentement éclairé devra être recueilli auprès des résidents ou, s'ils ne sont pas en mesure d'exprimer un choix propre, la personne de confiance ou le représentant légal sera consulté.e.

Question du CVS : Est-ce que les familles seront informées de la décision si leur proche a les facultés cognitives lui permettant de décider pour lui-même ?

⇒ *Réponse de l'établissement : dans ce cas, c'est au résident de décider pour lui-même s'il informe sa famille de son choix.*

Question du CVS : quid de la vaccination contre la grippe ?

⇒ *Réponse de l'établissement : elle a eu lieu début novembre, comme chaque année.*

4. Points divers

- Un représentant du personnel signale que certaines familles ne respectent pas suffisamment les règles de distanciation et le port du masque.
- Plusieurs membres du CVS disent que les mesures prises par les autorités sanitaires relèvent de la punition globale et qu'il faut accepter que, vivant dans une communauté, il est possible d'être contaminé. En réponse à cela, d'autres membres soulignent le fait qu'ils ne souhaitent pas que leurs proches contractent la COVID-19 et en décèdent.
- Certains membres du CVS soulignent le fait que, tous les résidents n'étant pas dans le même état de santé (physique et psychique), il faut améliorer la personnalisation de la prise en charge.
- Une représentante des familles évoque l'absence de hublot sur les portes coupe-feu : si une personne se trouve de l'autre côté au moment de leur ouverture, cela peut induire des accidents.
- *Question : Les repas pour les fêtes à la maison de retraite seront-ils possibles ?*
⇒ *Réponse : la décision n'est pas encore prise, des consignes ministérielles sont attendues.*

Séance levée à 16h.

Présidente suppléante du Conseil de la Vie Sociale

Signature

